



COMMUNE DE PEXIORA

COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2019

L'an deux mil dix-neuf, le seize mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Pexiora s'est réuni en séance ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Serge CAZENAVE, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 13
Nombre de Conseillers à la séance : 8
Nombre de Conseillers excusés : 5

Convocation du 10 Mai 2019

PRÉSENTS : Serge CAZENAVE, Joseph IZARD, Pierrette PELLETIER, Patrick ABAT, Jean-Marie BRIANE, Claude GAUVAIN, Françoise RODE et Corinne SALLIER.

ABSENTS EXCUSÉS : Annelise BESSENS, Christophe DAUTRY, Muriel ROBIDOU, François LE GOUGUEC et Yolande TEULIERE.

Patrick ABAT est nommé secrétaire.

2019/16 : RENOVATION DES MOULINS – APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION ET DE L'EUROPE.

Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal l'approbation du projet de rénovation des moulins. Le projet vise à remettre des ailes au moulin le plus récent qui a conservé son arbre moteur et tout le mécanisme intérieur, dans une visée patrimoniale.

Il informe que le montant estimatif des travaux s'élève à 23 699€ H.T. Ces travaux font l'objet de subventions aussi élevées que possible auprès de la Région et de l'Europe via leader comme suit :

- le Fonds Régional d'aide à l'Innovation (30% du montant des travaux) soit 7 110€
- le Programme LEADER (48% du montant des travaux) soit 11 376€

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

- ☞ **APPROUVE** le projet et son plan de financement
- ☞ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2019/17 : RENOVATION DES MOULINS – PROPOSITION AIDE FINANCIERE DE L'ASSOCIATION LES AMIS DES MOULINS DE PEXIORA

Monsieur Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal que l'association les Amis des Moulins de Pexiora a proposé par courrier en date du 10 mai 2019 de participer au financement des travaux à hauteur du montant des travaux autofinancé par la commune. Cette aide financière de l'association se fera sous forme de libéralités imputées à l'article 7713 des budgets 2019 et suivants.

Le Conseil Municipal, Ouï l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré,

- ☞ **ACCEPTE** l'aide de l'Association des Amis des Moulins,
- ☞ **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2019/18 : REHABILITATION ECLAIRAGE PUBLIC – RENOVATION CŒUR DE VILLAGE TRANCHE 1 – 2^{ème} PHASE.

M. Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, que dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public il convient de réaliser la 1^{ère} tranche – phase 2 conformément au diagnostic établi par le SYADEN. Il rappelle à l'assemblée que le diagnostic comprend trois phases. La 1^{ère} phase a été réalisée en 2018 par l'entreprise ROBERT qui a donné entière satisfaction. Dans la continuité du programme et compte tenu de l'offre techniquement complète et de la connaissance des contraintes pré existantes, M. le Maire propose de retenir l'entreprise ROBERT pour un montant de 23 390.07€ H.T pour réaliser la seconde phase du programme de rénovation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** l'offre de l'entreprise : **S.A.S. ROBERT pour un montant de 23 390.07€ H.T. soit 28 068.08€ T.T.C.**
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire dont le marché et les éventuels avenants.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2019/19 : ECOLES NUMERIQUES INNOVANTES ET RURALITE : APPROBATION DU PROJET – CONVENTION AVEC L'ACADEMIE DE MONTPELLIER.

Dans le cadre de la politique de développement du numérique pour l'éducation, la Commune a candidaté à l'appel à projets émis par l'état par délibération n°2018/25 en date du 18 octobre 2018. M. le Maire informe le conseil municipal que le projet « Pour une classe mobile à PEXIORA » a été retenu.

Il rappelle que le projet bénéficiera du soutien financier de l'état à hauteur de 50% de la dépense engagée et est plafonnée à 7 000€. Pour être éligible la dépense engagée devra s'élever à minima à 4 000€ (bénéficiant ainsi d'une subvention de l'Etat de 2 000€).

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le projet « Pour une classe mobile à PEXIORA »
- **DECIDE** d'équiper en matériel numérique l'école de PEXIORA dans le cadre « Ecoles numériques innovantes et ruralité »
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer la convention avec l'académie de Montpellier ainsi que tous documents nécessaires au règlement de cette affaire.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

2019/20 : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

VU le précédent tableau des effectifs adopté par le conseil municipal,

Considérant le départ à la retraite de l'agent ayant en charge l'entretien des bâtiments publics,

Considérant la démission d'un des agents du Service Technique en date du 24 avril 2019,

Considérant, qu'en raison du surcroît de travail conséquent au personnel titulaire momentanément absent, il y a lieu de créer des emplois « saisonnier d'ouvrier polyvalent » à temps complet pendant la période estivale,

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, DECIDE :

- la création de deux postes au grade d'adjoint technique et de trois postes d'adjoint technique non titulaire à temps complet,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget de la commune de PEXIORA, chapitre 012, article 6411, 6413 et suivants.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0